

Mai 2019

de SAVIGNY

En mars 2016, un atelier participatif et une réunion de concertation étaient organisés dans le but d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?

Le PADD est le document-pivot du Plan Local d'Urbanisme. C'est le document le plus important du PLU puisque c'est sur celui-ci que se fonde la réglementation et les délimitations futures en matière de droit des sols (constructibilité des terrains, règles architecturales, etc.).

Le PADD expose la stratégie d'aménagement et de développement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir. Il exprime à la fois les volontés et ambitions du Conseil Municipal en matière d'aménagement, d'équipement, de préservation du paysage, de protection de l'environnement. Le PADD définit également les orientations générales en matière de logements, de déplacements, de développement économique... Il fixe en particulier des objectifs de modération de la consommation foncière globale sur le territoire.

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit répondre aux enjeux du territoire communal et il doit respecter les orientations données par les lois, règlements nationaux et locaux notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Genevois. Le SCOT de la CCG définit des orientations avec lesquelles le PADD de Savigny doit être en compatibilité (exemple : densité minimale de 25 logements par hectare à atteindre...).

Après échanges avec les partenaires de la commune (Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires, Communauté de Communes...), le PADD a été officiellement débattu en Conseil Municipal le 12 mai 2016. Ce fut une étape importante dans la procédure d'élaboration du PLU.

Quelles sont les orientations prises pour le PADD ?

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables se structurent autour de trois grands axes et de plusieurs objectifs :

AXE N°1 : CONSERVER «L'ESPRIT RURAL» DE SAVIGNY

1.1. Préserver les paysages et écosystèmes identitaires de la commune

1.1.1. Protéger strictement les milieux naturels remarquables ainsi que les corridors écologiques

1.1.2. Maintenir le pastoralisme au pied du Vuache

1.1.3. Protéger et renouveler les vergers, en particulier à proximité des hameaux

1.1.4. Assurer la continuité et conserver l'intégrité du réseau de haies

1.1.5. Préserver strictement les milieux humides, en particulier ceux situés sur les parties Sud de la commune

1.1.6. Préserver de toute construction les pentes les plus exposées

1.1.7. Améliorer l'intégration paysagère des secteurs d'urbanisation récente et future

1.2. Garantir les conditions de développement des exploitations agricoles et maintenir l'accès aux parcelles agricoles

1.3. Maîtriser l'urbanisation dans le respect des orientations du SCOT genevois

1.3.1. Respecter les orientations du SCOT genevois en matière de consommation foncière

1.3.2. Décélérer la croissance démographique

1.4. Encadrer et intégrer les nouvelles formes bâties denses dans le caractère villageois savignerand

1.4.1. *Intégrer les nouvelles constructions dans le caractère villageois de Savigny*

1.4.2. *Développer les énergies renouvelables en priorité dans les hameaux les mieux exposés*

1.5. Préserver l'architecture patrimoniale de Savigny

1.5.1. *Préserver les coeurs patrimoniaux des hameaux*

1.5.2. *Accompagner la réhabilitation du bâti à Cortagy*

AXE 2 : AFFIRMER UN COEUR DE VILLAGE À TRAVERS LE RENFORCEMENT DU CHEF-LIEU

2.1. Développer le Chef-lieu comme secteur prioritaire de développement et d'urbanisation

2.2. Valoriser la RD7 et les espaces publics en coeur de bourg comme espace-vitrine de services (et de commerces) du Chef-lieu

2.3. Favoriser les liens sociaux par la structuration des espaces publics et leurs mises en lien avec les équipements et services

2.4. Renforcer l'offre et la diversification des logements (types et statuts) pour accueillir toutes les générations d'habitants à Savigny

AXE N°3 : AMÉLIORER LES LIAISONS DOUCES AU SEIN DE SAVIGNY

3.1. Sécuriser les axes et carrefours dangereux

3.1.1. *Sécuriser les carrefours dangereux*

3.1.2. *Apaiser les axes dangereux ou posant des problèmes de conflit d'usage (vélos, engins agricoles...)*

3.2. Valoriser les itinéraires de randonnée du Vuache et les circuits cyclotouristiques

3.3. Adapter l'offre en stationnement, notamment dans les hameaux de Murcier et Olliet

Après le PADD ?

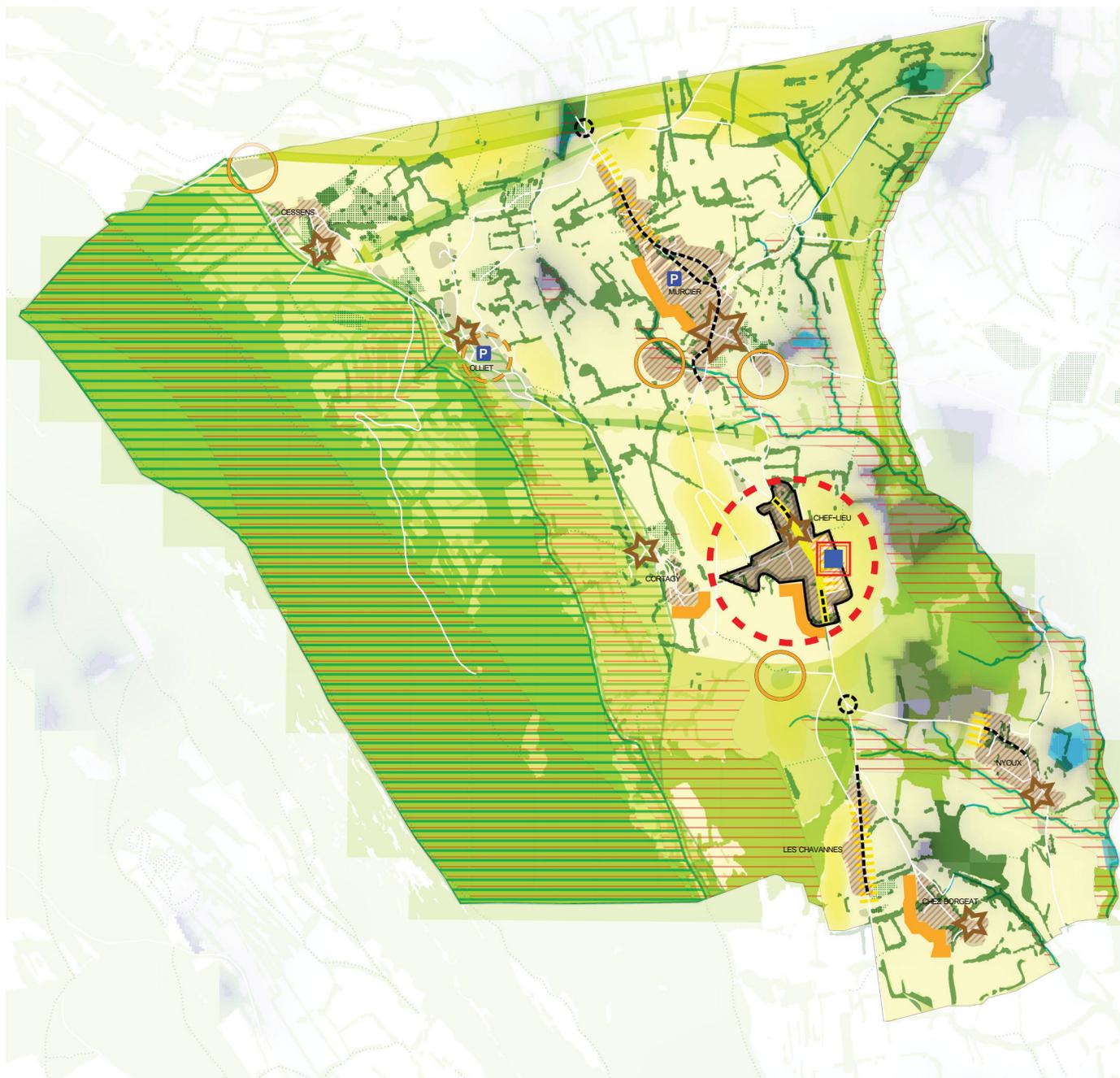
Sur la base du PADD, les élus et leurs partenaires ont travaillé durant près de trois ans pour traduire le projet communal sous la forme de règles d'urbanisme. Ce travail fastidieux a fait l'objet de nombreux allers-retours pour aboutir à ce qui pourrait être considéré comme un consensus.

Afin de partager le fruit de ce travail, une réunion de concertation sera organisée le **23 mai 2019 à 19h30** à la salle polyvalente. Il s'agira de présenter :

- les orientations d'aménagement et de programmation portant sur les secteurs stratégiques de développement de la commune,
- les principales règles envisagées pour le règlement ainsi que la délimitation des différentes zones (constructibles, naturelles, etc.).

Nous espérons vous voir nombreux à cette réunion avant d'arrêter d'ici juillet 2019 un projet de PLU qui sera officiellement débattu durant tout le second semestre 2019 avec les partenaires et le public.

LES ORIENTATIONS GRAPHIQUES DU PADD



LÉGENDE

AXE 1 : FORGER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL, PAYSAGER ET AGRICOLE COMME ARMATURE DU TERRITOIRE

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | PROTÉGER STRICTEMENT LES ESPACES ÉCOLOGIQUES REMARQUABLES | | ASSURER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES LIMITES DE HAMEAUX |
| | PRÉSERVER LES GRANDS CORRIDORS ÉCOLOGIQUES | | GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES |
| | MAINTENIR LES VERGERS PATRIMONIAUX | | MAINTENIR DES RAPPORTS DE VOISINAGE ENTRE AGRICULTURE ET HABITATIONS |
| | PROTÉGER LE MAILLAGE BOCAGER | | SECTEURS À RISQUES NATURELS |
| | PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES | | ENVELOPPE URBAINE FUTURE MAXIMALE À L'HORIZON DU PLU |
| | PRÉSERVER LES PENTES LES PLUS EXPOSÉES DE TOUTE CONSTRUCTION | | PRÉSERVER LES COEURS PATRIMONIAUX DES HAMEAUX |

AXE 2 : AFFIRMER UN COEUR DE VILLAGE À TRAVERS LE RENFORCEMENT DU CHEF-LIEU

- | | |
|--|--|
| | DÉVELOPPER EN PRIORITÉ LE CHEF-LIEU |
| | VALORISER LA RD7 COMME ESPACE-VITRINE |
| | DÉVELOPPER LES SERVICES À A PERSONNES EN COEUR DE VILLAGE |
| | RENFORCER L'OFFRE ET LA DIVERSIFICATION EN LOGEMENTS DANS LE CHEF-LIEU |

AXE 3 : AMÉLIORER LES LIAISONS DOUCES AU SEIN DE SAVIGNY

- | | |
|--|---|
| | SÉCURISER LES CARREFOURS DANGEREUX |
| | APAISSER LES AXES DANGEREUX |
| | RENFORCER LES CAPACITÉS EN STATIONNEMENTS |